

Zeitschrift: Revue de linguistique romane
Herausgeber: Société de Linguistique Romane
Band: 77 (2013)
Heft: 305-306

Artikel: Fr. ébarouir : étymologie-histoire et étymologie-reconstruction
Autor: Chaveau, Jean-Paul
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-842192>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Fr. *ébarouir* : étymologie-histoire et étymologie-reconstruction

À la discussion sur les mérites respectifs de l'étymologie-histoire et de l'étymologie-reconstruction nous aimerions apporter un élément de comparaison qui, du fait de son extrême simplicité, est susceptible d'être éclairant. Nous allons nous intéresser à un mot que les dictionnaires français ont enregistré pendant presque trois siècles, de la fin du 17^e siècle jusqu'au milieu du 20^e siècle, un verbe transitif *ébarouir* "(en parlant de l'action du soleil) dessécher (les bordages d'une embarcation, les douves d'une futaille) de manière à les disjoindre" et son dérivé *ébarouissage* s.m. "état de ce qui est ébaroui" (1792—1948, JalN), dont l'étymologie est disputée.

Apparu sous le Roi Soleil, comme de juste, il a disparu lorsque furent officiellement déclarés révolus « la douceur des lampes à huile, la splendeur de la marine à voile, le charme du temps des équipages ». Les dictionnaires, comme le Dictionnaire Général, les Larousse et les Robert, le donnent d'étymologie inconnue. Deux étymologies ont pourtant été proposées par deux grands noms en la matière, Antoine Thomas et Walther von Wartburg, mais celle de Thomas n'a pas convaincu von Wartburg et celle de von Wartburg laisse vraiment sceptique.

Selon Thomas (1909, 383sq.), il s'agit d'une altération d'un verbe du poitevin médiéval *esbaloïr* v.tr. "éblouir; ébahir", avec une « extension », qu'il faut constater « et comment ne pas l'admettre? » (Thomas 1909, 384), depuis son application à l'action du soleil sur l'organe de la vue jusqu'à l'action du soleil sur l'étanchéité d'objets en bois.

Wartburg (FEW 15/1, 71b) a considéré qu'il y avait incompatibilité entre les sens des deux verbes et a retenu la proposition de Bruch (1917, 681sq.), un étymon germanique occidental *BARWJAN, qui expliquerait le moyen haut allemand *barwen/berwen* "dénuder; découvrir" et son emprunt par le français, qui, après un très long inconnu, se serait manifesté, préfixé en *ex-* et évolué sémantiquement depuis "présenter des parties découvertes" jusqu'à "présenter des fentes".

Inutile de dire que si la proposition de Thomas fait difficulté du point de vue du sens, celle retenue par von Wartburg n'en fait pas moins. On comprend que les dictionnaires n'aient pas osé trancher entre deux propositions difficiles.

Deux voies pour trouver une solution s'ouvrent, (1) soit faire méthodiquement l'histoire du mot depuis ses plus anciennes attestations, les plus proches de l'origine, jusqu'à ses plus récentes manifestations, l'étymologie-histoire ; (2) soit tenter de reconstruire, à partir des variétés contemporaines, le point de départ dans une démarche régressive, l'étymologie-reconstruction.

1. Questions méthodologiques

1.1. *Étymologie-histoire*

Pour un mot qui apparaît à l'époque classique, l'histoire du mot paraît la voie la plus fructueuse. On dispose d'une vaste documentation écrite sur cette époque, qui ne se limite pas aux œuvres des grands classiques et qui nous livre un matériel lexical incomparablement plus fourni que celui de beaucoup d'autres langues, particulièrement celui des langues de civilisations disparues à date ancienne. La documentation textuelle qui subsiste de cette époque est abondante et la documentation lexicographique qui en était contemporaine l'est également. Eh bien, malgré ces conditions apparemment favorables, l'histoire du mot français ne nous servira à rien, pour en faire l'étymologie.

Car il s'agit en français d'un mot de la langue de la marine, monosémique de la première attestation jusqu'à la dernière, dont la forme est restée constante du début à la fin, qui ne se rattache à rien du tout de connu à l'intérieur du lexique français et qui n'a aucun correspondant dans les lexiques maritimes des autres langues européennes.

Voici la première attestation :

« Un vaisseau Ebarouy. Se dit de celui qui s'est deseché au Soleil, ou au vent, en sorte que les Bordages se soient retirez, et que les coutures se soient ouvertes » (Desroches 1687, JalN = Ozanam 1691, 265 aux variantes graphiques près).

Et voici la définition du verbe *ébarouir* et l'exemple qui l'illustre dans le dernier dictionnaire de marine qui le donne, le dernier dictionnaire général à le mentionner étant le Robert 1956 :

« dessécher au soleil (v. *hâle*) ce qui ouvre les coutures, produit des fentes (*écliage*), des gerces : *une embarcation ébarouie fait eau par toutes les coutures* » (Merrien 1958, 249).

La seule variation est bien minime, c'est que les dictionnaires appliquent le verbe à des bateaux, mais aussi, pour certains, à des futailles ou encore à des seaux. En fait il s'agit toujours de vaisseaux, soit navires, soit contenants, en assemblages de planches de bois, bordages à franc bord ou douves de tonneau. On a donc affaire à un mot sans histoire, égal à lui-même de l'enregistrement

de son apparition dans le monde jusqu'à celui de sa dernière présence avant disparition, relevant d'une nomenclature technique qui se poursuit tant que la technique est pratiquée et qui disparaît avec elle. La seule possibilité pour l'étymologiser serait de pouvoir le rattacher à quelque chose d'autre, mais ce n'est pas l'histoire de la langue de la marine qui peut le permettre.

1.2. *Étymologie-reconstruction*

Une autre solution, c'est de tirer parti de l'existence de cette petite famille lexicale dans des domaines linguistiques francophones qui sont séparés depuis plusieurs siècles par l'Océan atlantique : la côte ouest de la France, le Québec, l'Acadie et la Louisiane. On peut valablement supposer que les données sont autochtones en France et qu'elles ont émigré dans le Nouveau-Monde, à partir des premiers établissements, en 1605 (Port Royal, actuelle Nouvelle-Ecosse) en Acadie, en 1608 (Québec) au Québec, en 1702 (Mobile, actuel Alabama) en Louisiane. On a donc pratiquement quatre siècles et quelques milliers de km entre ces quatre foyers. Ces différentes communautés humaines appartiennent à un même ensemble linguistique dont le français, langue commune, forme le centre. Lorsqu'elles partagent un particularisme par rapport au français, celui-ci poursuit fréquemment un régionalisme occidental que les immigrants originaires de l'ouest de la France ont diffusé dans toutes les colonies.

Il y a certes eu des contacts entre les différentes colonies francophones d'Amérique, notamment les Acadiens déportés qui sont devenus les Cajuns de Louisiane, mais il n'y a pas eu de circulation généralisée entre les différentes communautés qui se sont développées de façon autonome, de sorte que chacune manifeste des traits linguistiques qui lui sont propres. Et les trois groupes du Nouveau-Monde se sont séparés de la Métropole européenne entre leur départ, au début du 17^e siècle ou du 18^e siècle, et leur rattachement administratif au Canada et aux Etats-Unis, dès 1713 pour l'Acadie, 1760 pour le Québec et 1803 pour la Louisiane. Si l'on constate une conjonction entre les différentes communautés des deux rives de l'Atlantique, il est sûr qu'elle est fondée sur un état antérieur à la formation des colonies francophones, et donc qu'elle remonte au 16^e siècle au plus tard, à moins qu'on puisse prouver qu'il s'agit de la convergence d'évolutions spontanées indépendantes.

Le rassemblement des sens attestés pour notre famille lexicale montre une gamme d'applications parallèle des deux côtés de l'Atlantique pour le verbe *ébarouir* ou son participe passé-adjectif *ébaroui*. Aussi bien en Europe, que dans le Nouveau Monde ils correspondent à différents états (A) de contenants en bois, (B) d'objets non-contenants, (C) du comportement physique d'humains et (D) du comportement psychologique d'humains.

Dans le tableau suivant sont signalés

par ♠ les données européennes,

par ♥ les données québécoises,

par ♦ les données acadiennes,

par ♣ les données louisianaises, et enfin

par ■ les attestations dans une autre langue que le français.

Les abréviations, références et conventions sont celles du FEW.

(A) Des contenants en bois.

1. Verbe :

♠ CharI. Char. *ébarouir* v.intr. “(d’une futaille) sécher et perdre son étanchéité; (des douelles d’une futaille, des lames d’un parquet, des planches d’un bateau) se disjoindre” Sefco, aun. *s’ébarouir* v.pr. “se disjoindre”, saint. *ébarouir* v.tr. “(de l’action de la chaleur ou de l’air) dessécher et disjoindre les douelles (d’un seau, d’un cuvier, d’une futaille ou autres vaisseaux analogues)” Musset, *s’ébarrouit/s’ébarouir* v.pr. “se disjoindre, se dilater” Musset; ♥ Ontario *s’ébarouir* v.pr. “(des planches d’un baril) se retirer par la chaleur” (Windsor 1748, PotierHalford), Québec “(des ouvrages de tonnellerie) s’ouvrir, séchés par le soleil ou la chaleur du feu, ou autrement” Viger 1810, *ē b a r w i r* v.intr. “(d’un tonneau) se disjoindre” ALEC 226b, *s ē b a r w i r* v.pr. ibid.; ♣ Louisac. *ébarouir* v.intr. “(des vaisseaux de bois que la sécheresse fait) fendiller, relacher les cercles et disjoindre les douves” Ditchy.

■ Auv. [Combraille du nord] *eibarî* v. “dessécher” Reichel, [Limagne] “(d’un récipient) perdre, laisser fuir” Reichel¹, périg. *eibarrî* v.tr. “(du soleil) dessécher, disjoindre (un tonneau)”. Limagne *eibarissouz* adj. “desséchant” Reichel.

Participe passé-adjectif :

♠ Vouvant *ē b a r w i* adj. “(tonneau) fissuré par la sécheresse”, VendéeS. id. ALO p 61, *ē b r u ē* ibid. p 60, *ē b r w ā* ibid. p 59, *ē b ā r i* ibid. p 62, DSèvres *ē b a r w i* ibid. p 78, *ē b ā r i* ibid. p 77, Airti *ē b a r w i* “(tonneau) dont les douves se séparent et dont les cercles sont disjoints” P 180, CharI. “(tonneau) fissuré par la sécheresse” ALO 214, Ré *ē b ā r i* ibid. p 68, Oléron *ē b ā r q y i t* ibid., aun. *ébaroui* “(d’un fût) disjoint, qui laisse couler le liquide qu’il contient, par ex. à la suite d’une grande sécheresse”, saint. “disjoint par la sécheresse, la chaleur” Musset, *ébarouit* “non étanche” BM, Char. *ē b a r w i* “(tonneau) fissuré par la sécheresse” ALO, Gir. *ē b ā r w ē* ibid. p 123, *ē b ā r w i t* ibid. p 124; ♥ Québec *ébaroui* adj. “(d’un seau, d’une cuvette) qui est desséché par la gelée ou la chaleur et dont les douelles tendent à se disjoindre, à tomber” Clapin 1894, “(cuve, tonneau, tinette) dont les douves, contractées par la chaleur, laissent filtrer les liquides” Dionne 1909, *ē b a r w i / ē b a r w i* “(tonneau) disjoint par la sécheresse” (ALEC 226a; Lavoie 2124), “(d’un bateau) non étanche” ALEC 1400 p 38; *ē b a r w i s ē* Lavoie 2124 p 16; ♦ Acadie *ébaroui* adj. “(fût) dont les douves se sont contractées, pour avoir été exposées au soleil et à la chaleur et qui n’est plus étanche” Poirier, *ē b a r w i* “(ton-

¹ Compte non tenu d’un homonyme, sur lequel voir ci-après.

neau) disjoint” (Gaspésie, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Ecosse, Massignon 1293), Baie-Ste-Marie *ébarroui* “(contenant en bois) qui laisse sortir un peu de liquide”, Rivière-Bourgeois “(cuve) qui a été laissée trop longtemps au soleil”.

■ Limagne *ibari* adj. “(des vaisseaux de bois, tonneaux, barils) desséché”, *eibarid* “qui laisse fuir” Reichel, Char. *ē b ā r w ē* adj. “(tonneau) fissuré par la sécheresse” (ALO p 97, 119), *ē b ā r i* ibid. p 90, *ē b a r i* ibid. p 92, *ē b á r i* ibid. p 95, *ē b é r a* ibid. p 87, *ē b á r ē* ibid. p 94, *ē b ā r ē* ibid. p 118, Dordogne *ē b a r w ē* ibid. p 122. ALO 214.

(B) Des objets non-contenants.

1. ♠ Poit. *s'ébarouir* v.pr. “(d'un fruit trop mûr) s'écraser; tomber en ruine” Favre, ChefB. “tomber de vétusté” (> Lalanne), CharI. Char. “tomber en ruine” Sefco, Montlieu *s'ébarrouit* “tomber en botte” Musset; ♥ Québec *être (tout) ébaroui* loc. verb. “être défoncé, déglingué” DesruisseauxExpr, *ébaroui* adj. “(d'un feu) dont des tisons sont dispersés autour du brasier” (DulongCanad; ALEC 79 p 98).

(C) Le comportement physique d'humains.

1. ♠ CharI. *ébarouir* v.intr. “rire à gorge déployée” Sefco.
2. ♠ CharI. *ébaroui* adj. “qui a soif” Sefco; ♦ Baie-Ste-Marie *ébarroui* adj. “qui a très soif” (> rég., Cormier).
3. ♠ Saint. *ébaroui* adj. “qui souffre d'incontinence” Musset.
4. ♥ Québec *être ébaroui* loc. verb. “éprouver un flux hémorroïdal; avoir les hémorroïdes” Clapin 1894.
5. ♥ Québec *ébarouir* v.tr. “(du soleil) faire cligner les yeux” DulongCanad, QuébecEst *être ébaroui* loc. verb. “cligner des yeux” ALEC 2097, Charlevoix *ē b a r w i* adj. “(des yeux) qui clignent” (Lavoie 2327 p 07, 10); ♦ Acadie *ébarouir* v.tr. “éblouir” Cormier; Acadie *ébaroui* adj. “(des yeux) ouverts d'étonnement” Cormier.
6. ♥ Québec *ébaroui* adj. “gourmand, glouton, qui mange beaucoup” DulongCanad, *ē b a r w i* “excessivement gourmand” ALEC 252.
7. ♥ Québec *ébaroui* adj. “courbaturé par un coup ou une chute” (Dunn 1880; Clapin 1894; Dionne 1909), *être ébaroui* loc. verb. “être étourdi” (ALEC 2208 p 16, 50); ♦ Acadie *ébaroui* adj. “qui parle d'une façon inintelligible” Cormier; ♣ Louisac. *ébaroui* adj. “courbaturé par un coup ou une chute” Ditchy.
- Limagne *eibarid* adj. “étourdi” Reichel.
8. ♥ Charlevoix, Saguenay, Lac-St-Jean, Côte-Nord *s ē b a r w i r* v.pr. “perdre connaissance” Lavoie 2444, Lac-St-Jean *s ē b a r z w i r* ibid.; Saguenay *ébaroui* adj. “sans connaissance” ALEC 2097 p 16; ♦ Acadie *s'ébaroui* v.pr. “s'affaler, perdre connaissance” Cormier; ♣ Louisiane *ébaroui/baroui* adj. “shaky, weak”.

(D) Le comportement psychologique d'humains.

1. ♠ MaraisV. *b a r u i* adj. “ébahi, éberlué”, CharI. Char. *ébaroui* “stupéfait, abasourdi, ahuri” Sefco, Montlieu “abasourdi, stupéfait”; ♥ Québec *ébarouir* v.tr. “étonner, ébaudir [sic], abasourdir” GPFC 1930; Québec *ébaroui* adj. “étourdi,

abasourdi" (Dunn 1880; Clapin 1894), *ébarroui* "abasourdi" DesruisseauxExpr; ♦ Acadie *ébarrouir* v.tr. "étonner, ébahir" Cormier; *ébaroui* adj. "ébahi, abasourdi, étourdi" Cormier, *avoir la tête ébarouie* loc. verb. "avoir juste assez d'idée pour se conduire" Poirier. Acadie *ébarouissement* m. "état de celui qui est décontenancé; étourdissement" (1975, Cormier); ♣ Louisiane *ébarouir/-er* v.tr. "to stun, to startle"; Louisac. *ebaroui* adj. "étourdi, abasourdi" Ditchy.

2. ♠ Saint. *s'ébarrouit* v.pr. "se réjouir" Musset. St-Seurin *ébaroui* adj. "réjouir". CharI. *ébarouissement* m. "réjouissance, divertissement" Sefco, saint. "réjouissances" Musset.

Cette liste conduit à faire quelques constatations éclairantes :

- (1) Tous ces exemples du verbe ou du participe-adjectif relèvent du vocabulaire terrien et n'ont rien à voir, a priori, avec le vocabulaire maritime.
- (2) Le champ d'application du verbe s'est considérablement étendu, puisqu'il peut se dire d'objets autres que des contenants et s'appliquer à des humains, des points de vue physique et psychologique. Cela signifie que l'on est sorti du « monosémisme » du verbe en français. On peut espérer avoir atteint la zone linguistique où le verbe est vivant, donc plastique, susceptible de connaître des maintiens de stades antérieurs, mais aussi des développements, des innovations, à partir du même point de départ que le verbe français, mais aussi de points de départ différents.
- (3) Les quatre domaines d'application distingués sont représentés de part et d'autre de l'Atlantique. Cette concordance, opposée à l'isolement dans le vocabulaire maritime du français, laisse penser que cette large gamme sémantique ne résulte pas tout entière de développements indépendants postérieurs à l'implantation du mot français dans chacune des zones linguistiques, mais d'un point de départ qui devait déjà être ramifié sémantiquement.
- (4) Les attestations dans une autre langue sont limitées, mais intéressantes. Elles touchent essentiellement la zone de contact entre oïl et occitan : Auvergne, Angoumois, Périgord. Face à la constance formelle dans les variétés françaises, elles manifestent une variation : assez souvent la labio-vélaire de la syllabe finale disparaît et parfois le verbe a changé de conjugaison. Sur le plan sémantique, à une exception près, les attestations ne concernent que le sens « (vaisseau) fissuré par la sécheresse », exactement comme en français. Ces différentes caractéristiques sont typiques d'un emprunt de contact². Voilà qui invite à considérer le verbe français, lui aussi, comme un emprunt parallèle qui n'a retenu qu'un sens spécialisé dans un vocabulaire technique.

De fait, tout montre que ce verbe est originellement un régionalisme du français de l'Ouest, exporté outre-mer par les nombreux émigrants originaires de cette région et, parallèlement, passé dans le lexique maritime de la côte atlantique, auquel le français l'a emprunté, comme il l'a fait pour l'essentiel de son vocabulaire de marine qui lui vient du normand, ou bien d'autres lan-

² C'est pourtant dans de telles formes que Gam¹⁻² voit le départ de frm. *ébarrouir* dont la finale aurait été influencée, ultérieurement, par *évanouir*, *épanouir*, *brouir*.

gues telles que le provençal, l'anglais, le néerlandais, etc. De façon attendue, le monosémisme caractérise l'emprunt par rapport à sa source polysémique. Cela suffit pour montrer que le verbe français *ébarouir* doit être laissé de côté pour l'étymologie. Ce qu'on cherche, c'est l'étymon de l'étymon du verbe du français de la marine.

2. La logique du sens

Il faut donc se concentrer sur la famille régionale et retrouver quel pouvait être son état primitif. Il faut focaliser l'examen sur l'ensemble des variantes régionalisées repérées, qu'elles soient dialectales ou expatriées, qui sont les seuls témoins disponibles sur le français régional auquel le français de la marine a emprunté le mot. Il faut pour cela reconstruire, à partir des attestations contemporaines, le verbe *ébarouir* initial, antérieur à la dispersion des locuteurs. Il s'agit de mettre en évidence des ensembles sémantiquement cohérents en les hiérarchisant par la distinction des sens secondaires, qui sont issus, par une figure de langue (métaphore, métonymie, extension, spécialisation, etc.), d'un sens premier.

2.1. Le groupe "*disjoint, non étanche*"

Il est clair que :

- C 2. *ébaroui* "qui a soif" (Charente-Maritime ; Acadie) est une métaphore du tonneau desséché qui doit être combugé, humidifié, de toute urgence si l'on ne veut pas le perdre (A 1), de même qu'un assoiffé *s'humecte le gosier, se rince la dalle*, etc.
- C 3. Saint. *ébaroui* "qui souffre d'incontinence" et C 4. Québec *ébaroui* "qui souffre d'un flux hémorroïdal" sont des métaphores du tonneau qui n'est plus étanche.
- B 1. CharI. Char. *ébaroui* "qui tombe en ruine", etc. est lui aussi une métaphore du tonneau aux douves disjointes au point de se démantibuler, de même que, par extension, B 1. Québec *ébaroui* "défoncé, déglingué", ou encore B 1. Québec *ébaroui* "(feu) dont des tisons sont dispersés autour du brasier" qui applique la métaphore au feu dont les bûches consommées en leur centre ne sont plus que des tisons écartés et qui ne flambe plus. C'est l'image de la barrique disjointe, la *futaille en botte*, qui est à l'origine de ce groupement sémantique, par une série de métaphores, indépendantes les unes des autres, mais à partir du même point commun : "(tonneau) disjoint".

Mais, pour d'autres sens, il paraît impossible d'adopter le même point de départ sémantique. On est incapable d'imaginer la figure de langue qui pourrait relier les deux sémèmes. Il faut donc, dans un premier temps, procéder à des regroupements indépendants.

2.2. Le groupe “ouverture d’un organe du visage”

On peut lier, par une métonymie entre “être joyeux” et “manifeste sa joie” : D 2. Saint. *s’ébarrouit* v. pr. “se réjouir” et C 1. CharI. *ébarouir* v.intr. “rire à gorge déployée”, donc “éclater de rire, s’esclaffer de rire”.

Ce sens lié, à l’ouverture maximale de la bouche sous l’effet du rire, peut être rapproché de C 6. Québec *ébaroui* adj. “glouton, qui mange beaucoup”, donc qui ouvre grand la bouche pour avaler.

On peut voir un autre point de contact avec l’ouverture d’un autre organe du visage humain, l’œil, dans C 5. Québec *être ébaroui* “cligner des yeux” et Acadie *ébaroui* “(des yeux) ouverts d’étonnement”. Ces deux sens paraissent contradictoires, mais une lumière éblouissante peut contraindre à fermer les yeux comme à les ouvrir tout grands³.

Ces différents sens ont affaire avec l’ouverture d’un organe du visage humain, la bouche et les yeux, et ils ont une grande analogie avec les douves ouvertes du tonneau desséché, dont ils pourraient dépendre, mais ce n’est pas obligatoire. Un verbe de sens général pourrait tout aussi bien recevoir des applications particulières, comme *se fendre la pipe/ se fendre la pêche* “rire”, *les/des yeux bien fendus* (quelques dizaines d’exemples dans Frantext depuis 1627), *bouche fendue* (62 exemples de 1537 à 1949 dans Frantext). Et un verbe surtout employé à propos des yeux peut aussi s’appliquer à d’autres parties du corps. Frantext assure qu’on peut *écarquiller les yeux*, mais aussi *les jambes*, *les pas*, *les coudes*, *les mains*, *les doigts*, *le pouce*, *la cervelle*, *les sourcils*, *le nez*, *les narines*, *la bouche*, *les traits*, *la face*, *le cou*, etc.⁴.

2.3. Le groupe “perturbation de la conscience”

Enfin on peut établir un autre ensemble avec C 7. Québec *ébaroui* adj. “étourdi”, etc., C 8. Québec *ébaroui* adj. “sans connaissance”, Louisiane (*é*)*baroui* “faible, chancelant”, etc. et D 1. MaraisV. *ē b a r u i* adj. “ébahi, éberlué”. On voit une gradation depuis l’étonnement qui fige quelqu’un sur place, en passant par l’étourdissement qui limite l’activité, puis la faiblesse qui fait chanceler jusqu’à la perte de connaissance. Cela peut se comprendre

³ « Un rayon de soleil, pareil à une flèche de lumière, pénétra brusquement dans la chambre et le força à écarquiller ses yeux encore voilés par les brumes du sommeil » (1848, Murger, Frantext) ; « les deux soldats se dressaient côte à côte, écarquillaient des prunelles effarées, aveuglés par l’éclat brutal de la lanterne... » (1888, Courteline, Frantext)

⁴ Cf. « Ducasse - un écarquillé. Il écarquille ses yeux tout ronds ; il écarquille ses coudes pointus ; il écarquille ses jambes qui tricotent ; il écarquille sa bouche coupée en fente de tirelire... » (1886, Jules Vallès, Frantext)

par une série d'extensions, à partir du sens le plus faible "étonné". D'ailleurs le français *étonné* lui-même est un affaiblissement de sens, une restriction, à partir de "étourdi par un coup violent".

Au total on a trois sous-groupes de sens :

- "(vaisseau) disjoint, dont les douves ou les bordages sont entrouverts", qui donne lieu à quelques emplois métaphoriques ;
- "(organe du visage, bouche, yeux) qui s'ouvre tout grand ou qui se ferme convulsivement" ;
- "(humain) qui est ébranlé par un choc psychique, stupéfait ; ébranlé par un choc physique, étourdi ; ébranlé au point de perdre momentanément connaissance, évanoui".

Comment ces trois ensembles peuvent-ils se relier les uns aux autres et quel peut être celui qui est au départ des deux autres ? On peut s'appuyer sur des comparaisons. La première est toute proche. Il existe un paronyme, dans le sud du Berry et le Bourbonnais, qui est attesté sous trois sens qui offrent des similitudes⁵. Sous la forme du participe-adjectif *ébaloui/ébalui*, il signifie : "aveuglé par le soleil", "ahuri, étonné", enfin "(du vin) éventé". C'est clairement le participe d'un verbe voisin du français *éblouir*, qui, secondairement, signifie l'étonnement parce qu'une personne étonnée écarquille les yeux comme quelqu'un qui est aveuglé. Et l'altération du vin éventé lui vient de ce qu'on l'a sorti de l'obscurité et de la fraîcheur de la cave pour l'exposer à l'air (d'où *éventer* en français) ou au soleil (d'où *ébalouir* dans ces parlers). Cela montre que les métaphores ne vont pas systématiquement de la matière inanimée à la matière animée puis au psychisme⁶.

Une seconde comparaison peut être faite avec un synonyme et paronyme de *ébaroui* "étonné, abasourdi", l'adjectif français *ébahi*. C'est un dérivé de la famille d'afr. *baer*, frm. *béer* "être ouvert" qu'on a encore dans la locution *bouche bée* et qu'on retrouve aussi dans la locution de l'époque classique *gueule bée* loc. nom. f. "futaie ouverte ou défoncée par un bout". Voilà une

⁵ Ce parallélisme a déjà été évoqué par Thomas (1909, 384, note 4).

⁶ Voici les données de ce type qui accroissent la documentation de FEW 15/1, 153a : A. Franchesse *ébaluir* v.tr. "aveugler" Gagnon ; bourbonn. *ébalui* adj. "aveuglé (par le soleil)" Piquand, Franchesse *ébalui* "aveuglé par le soleil". — B. Franchesse *ébaluir* v.tr. "ahurir, troubler" Gagnon, Fleuriel *ébalui* adj. "étonné". — C. Bourbonn. *ebal(o)uir* v. intr. "s'évaporer, s'éventer, se troubler" Piquand, Franchesse *s'ébalouir* v.pr. "s'évaporer, perdre force et parfum", Lurcis-Lévis *ébaluir* v. intr. "évaporer, éventer" ; centr. *ébalui* adj. "éventé, évaporé, affaibli", bourbonn. *ébalui* "éventé, abimé" Piquand, Franchesse, Moulins, VSioule, Fleuriel "(liquide) éventé", Souvigny id., *ébaloui*, Chemilly *ébalué*. Il est tentant d'en rapprocher mfr. *epalouir* v. "fondre ou être oppressé par une chaleur extrême" Cotgr 1611 (FEW 22/2, 246a).

famille qui offre de remarquables parallèles avec notre *ébaroui*, puisque les deux adjectifs *bée* et *ébahi* peuvent, comme *ébaroui*, se référer à l'ouverture de la bouche, à celle des tonneaux et à l'étonnement des humains.

Ce qui doit être premier dans le cas de *ébarouir*, c'est l'ouverture des yeux et de la bouche, (1) qui est la marque la plus évidente de l'étonnement et qui, par une métonymie, l'aura signifié ; (2) et que, par métaphore, on aura appliquée à un contenant disjoint. On peut donc reconstruire la gamme sémantique que connaissait le participe-adjectif avant la dispersion des locuteurs et l'ordonner.

ébaroui participe passé-adjectif

A. D'un humain.

1.a. "dont l'ouverture des yeux (écarquillés ou clignants) est perturbée (en réaction à un stimulus extérieur, tel que l'éclat du soleil)".

1.b. « dont la bouche s'ouvre toute grande (sous l'effet d'un choc psychique provoqué par un stimulus extérieur)".

2. "ébranlé par un choc psychique, stupéfait".

B. D'un vaisseau de bois, contenant ou bateau.

"dont la jonction des éléments constitutifs (bordages, douves) est perturbée par l'action du soleil ou la sécheresse, disjoint et non étanche".

Du point de vue étymologique, l'origine ultime de cette famille, son point de départ, ce ne peut être que le verbe attesté au 13^e siècle *esbaloïr* v. tr. "éblouir ; ébahir / blenden ; außer Fassung bringen" dans trois œuvres dont au moins deux sont clairement marquées par la langue du sud-ouest d'oïl (Thomas 1909, 384 ; TL 3, 790 ; v. encore Naudeau 1981, 323), un verbe parallèle de celui qu'attestent apr. *esbalauzit* part. passé adj. "abasourdi, ébahi" et afrpr. *esbaloïr* v.a. "éblouir, ébahir" (ca. 1230) (tous FEW 15/1, 153a, [*EXBLAUDIRE]). Il n'y a pas de difficulté à établir une continuité entre les données anciennes et les données modernes : (1) du point de vue formel, le -l- intervocalique est devenu la vibrante -r- par assimilation régressive, phénomène banal mais qui doit être antérieur à l'amuïssement des consonnes finales ; (2) du point de vue du sens, les étapes intermédiaires, métonymiques et métaphoriques, ont maintenu des témoignages multiples et concordants jusqu'à l'époque contemporaine ; (3) il y a concordance entre les attestations médiévales et la répartition dialectale moderne et entre celle-ci et les français expatriés dont les particularismes s'enracinent dans ceux de l'Ouest français.

On voit le rôle que joue le champ de dispersion des attestations localisées des deux côtés de l'Atlantique dans cette argumentation étymologique : il per-

met de reconstituer l'ensemble des sens du mot en les hiérarchisant. Il atteste aussi le point de départ sémantique "qui est ébloui ; qui cligne des yeux" qui n'a plus été récupéré en France. Sans ces matériaux, on peut parvenir à l'étymologie correcte, témoin Antoine Thomas, mais pour la rendre convaincante on a besoin d'eux, témoin Walther von Wartburg qui a rejeté la solution de Thomas.

3. Interprétation

3.1. *Étymologie-histoire et étymologie-reconstruction*

Du point de vue méthodologique, il faut constater que, si Antoine Thomas et Walther von Wartburg n'ont pas entrepris cette reconstruction, c'est en partie pour des raisons contingentes : à leur époque une bonne partie des matériaux linguistiques d'Amérique utilisés ci-dessus étaient encore indisponibles, quoique les dictionnaires de Dunn (1880) et de Clapin (1894) fussent déjà publiés lorsque Thomas insérait sa notice dans la *Romania* en 1909⁷ et que la documentation ne fût plus négligeable sur le Québec, l'Acadie et la Louisiane en 1968 quand paraissait le fascicule 123 du FEW. On peut, au-delà des lacunes de l'information, soupçonner des raisons plus fondamentales. Jouait aussi dans l'affaire la conception du français commun de l'époque classique comme langue-toit de toutes les variétés francophones, même si Thomas et Wartburg étaient de ceux qui s'intéressaient le plus activement aux variétés minorées. Il n'y a rien d'étonnant à cela, car cette attitude n'a pas encore tout à fait disparu dans les études consacrées aux français expatriés⁸.

Enfin la méthode de recherche a aussi sa part de responsabilité dans la perspective en cause. Les étymologistes-historiens, lorsqu'ils doivent situer dans le temps leurs matériaux, se fondent d'abord sur la date des documents qui les livrent, dans une perspective principalement philologique. L'histoire est souvent assimilée à l'historiographie qui progresse communément du passé en direction du présent. Antoine Thomas, même si sa pratique était beaucoup plus souple, n'hésitait pas à caractériser la méthode historique en étymologie

⁷ Mais il n'ignorait pas les français d'Amérique du nord, puisque, dans ce même article de la *Romania*, Thomas (1909, 396sq.) utilise la documentation que lui a fournie, en réponse à sa sollicitation, Adjutor Rivard sur le nom d'oiseau canadien *esterlet*. Mais c'est la définition comme "oiseau aquatique de la côte d'Acadie", qu'il avait rencontrée dans l'édition du Dictionnaire de l'Académie française de 1762, qui avait motivé sa demande de renseignements.

⁸ Ainsi, par exemple, québécois/acadien *ébaroui* "(en parlant des yeux) qui clignent (parfois en raison d'un éblouissement) ; ouverts d'étonnement" est traité comme une « innovation canadienne » à partir du terme de marine (Gauvain 2010, 245-247).

comme l'étude de la *succession historique*, par la comparaison des différents états chronologiquement situés : « L'étymologie n'est qu'une branche de la philologie ; c'est une science essentiellement historique, et la seule méthode qui lui convienne est la méthode historique. Quel que soit le domaine linguistique où elle s'exerce, elle ne pourra arriver à se constituer qu'en étudiant comparativement et contradictoirement la succession historique des *faits*, des *sons* et des *idées* » (Thomas 1904, 11). La méthode historique retrace le passé à partir des traces subsistantes, des documents archivés ou même des souvenirs maintenus dans la tradition orale, beaucoup plus volontiers qu'à partir des survivances toujours actuelles qui sont considérées comme des incitations à l'enquête plutôt que des sources pour celle-ci. Et il n'y a pas très longtemps que s'est développée l'idée que les français expatriés et les créoles pouvaient expliquer, sur des points particuliers, le français commun, cf. Chaudenson (1973), Poirier (1979), par exemple.

Dans une perspective étroitement historiographique, le verbe français *ébarouir* est attesté dès la fin du 17^e siècle, tandis que ses corrélats régionaux ne sont documentés que postérieurement, surtout au 20^e siècle ; ces derniers n'illustreraient *donc* que la diffusion contemporaine du verbe français. Au contraire, la régression prouve que les matériaux contemporains sont logiquement antérieurs à celui-ci et qu'ils témoignent donc pour un état linguistique inatteignable à partir de lui. Elle inverse la perspective, elle remet l'histoire sur ses pieds.

Bien évidemment la régression et l'étymologie-reconstruction n'invalident pas la progression et l'étymologie-histoire. Elles sont, d'abord, capables de les suppléer, lorsque ces dernières sont inopérantes faute de documentation historique adéquate pour retracer l'histoire d'un type lexical. C'est particulièrement le cas lorsqu'il s'agit de la langue populaire à laquelle l'écrit ne s'intéresse que très marginalement. Et encore la littérature française ne manque pas d'écrits qui mettent en œuvre cette langue populaire. La nécessité occasionnelle de la régression pour un domaine linguistique, tel que le français, où la documentation manuscrite ou livresque, accumulée depuis un millénaire, occupe des kilomètres de rayonnages implique que la régression peut se révéler indispensable pour n'importe quelle langue, au moins dans certains cas. Le volume des textes littéraires et documentaires en latin de l'Empire romain qui subsiste n'est-il pas incommensurablement moins important que celui du royaume de Louis XIV ? La méthode la plus efficace et la plus rigoureuse pour reconstituer ce que l'écrit ne fournit pas, c'est de partir de la documentation la plus vaste et la mieux établie, qui est sans conteste la documentation contemporaine, pour reconstruire rationnellement et progressivement les étapes

antérieures, en appuyant la reconstruction sur les traces laissées par la documentation historique, s'il en existe, par la confrontation avec les régularités formelles et par la comparaison avec les évolutions sémantiques parallèles.

La valeur d'exemplarité de ce cas de figure pourrait être mise en doute, puisque les bases de la reconstruction n'ont pas subi des remodelages systématiques qui les auraient autonomisées. On n'est cependant plus tout à fait dans le cadre des variétés géographiquement distinctes d'une même langue. Car les variétés européennes sont des parlers dialectaux du français, tandis que les variétés américaines sont des français expatriés. L'intercompréhension serait certainement difficile entre un Saintongeais, un Québécois, un Acadien et un Louisianais s'exprimant chacun dans son vernaculaire. Mais, plus profondément, ces vernaculaires relèvent de deux types distincts, les dialectes historiques et les français régionaux et donc leur différence n'est pas seulement de surface, même si elle n'est pas de celles qui séparent des langues apparentées⁹.

En outre, le point de départ auquel on aboutit est un lexème dialectal, l'ancien poitevin *esbaloïr* qui, génétiquement, est isolé dans l'ensemble français et a pour cognats l'ancien francoprovençal *esbaloïr* v. tr. et l'ancien provençal *esbalauzit* part. passé-adj. (FEW 15/1, 153a). On n'est déjà plus, avec notre exemple, dans le champ de la pure reconstruction interne. Ce qui est plus important, c'est que les données contemporaines, qui forment l'essentiel des matériaux traités, trouvent leur cohérence dans un verbe reconstruit qui remonte, au plus tard, à la Renaissance. Entre le prototype reconstruit et les données dont on l'a déduit, l'écart temporel est d'un demi-millénaire. C'est à peu près le même espace de temps qui sépare Isidore de Séville (mort en 636) et l'auteur de la Chanson de Roland, œuvre que l'on date d'environ 1100, c'est-à-dire entre une langue latine littéraire toujours vivace et une langue romane devenue le véhicule parfaitement constitué d'une nouvelle littérature. La distance chronologique qui sépare les attestations contemporaines de *ébarouir* de leur ancêtre commun, d'une part, et l'écart temporel entre le latin, langue naturelle, et les langues romanes instituées, d'autre part, sont comparables.

⁹ Il existe aussi des cas où le point de départ ne se rencontre plus que dans de nouveaux systèmes linguistiques, nés de français expatriés. L'étymologie des français *grébiche* n.f. "système de reliure" et *sauce gribiche* loc. nom. f. "sauce accompagnant poissons et crustacés" est insoluble tant qu'on ne les met pas en relation avec le *cribiche* "écrevisse" des créoles à base lexicale française des Antilles, cf. Thibault (2012, 89-95) et, pour la documentation, ALPA 145. Semblablement, frm. *baliverner* ne conserve son sens primaire "marcher sans but, de façon erratique" que dans les créoles de La Réunion, de Maurice, de La Martinique et dans un seul parler dialectal de France, tandis que les variétés françaises ne connaissent que des sens secondaires, cf. Chauveau (2007).

3.2. Les apports de l'étymologie-reconstruction

Un intérêt spécial de l'étymologie régressive réside dans le fait qu'elle se doit de justifier chacune de ses procédures et qu'elle ne peut pas se satisfaire de rapprochements approximatifs. Elle a donc pour vertu de contraindre la lexicographie elle-même à plus de rigueur, c'est-à-dire qu'elle se doit d'établir rigoureusement les données qu'elle pose comme base de la reconstruction. Les données auvergnates citées ci-dessus résultent d'un choix raisonné. Car dans le dictionnaire de Reichel (2005), sous la même entrée *eibarî* v., les signifiés [Combraille du nord] *eibarî* v. "dessécher", [Limagne] "(d'un récipient) perdre, laisser fuir" sont associés à un signifié [Limagne] *eibarî* "élever (du bétail)" avec lequel on ne voit pas de lien sémantique. Et ce d'autant plus que ce dernier signifié est au centre d'une famille dérivationnelle exclusive qui comprend : *eibaridou* m. "lieu d'élevage", *eibarissaire* m. "éleveur", *eibaris-souz* adj. "d'élevage", *eibarizoul-zuo* f. "élevage".

Tant les rapports morphologiques que sémantiques plaident pour la séparation entre deux verbes homophones, car si "dessécher (les douves d'un tonneau)" peut se relier par une métaphore à "éblouir", on ne voit pas par quelle figure de langue "élever (un animal domestique)" pourrait le faire. Il convient plutôt de replacer cet auv. *eibarî* "élever (du bétail)" au sein du champ sémantique de l'élevage dans l'ensemble occitan. On voit alors tout de suite la proximité avec la famille citée dans le même dictionnaire pour la Haute-Loire s.v. *abarî* v.tr. "élever (du bétail)", etc. qui fournit la documentation la plus septentrionale du type de frpr. occit. *abari* "élever" (FEW 15/1, 68ab, *BARJAN; auxquels il faut joindre des données éparpillées FEW 21, 445b et 451a). La seule différence réside dans l'initiale *ei-* au lieu de *a-*. Le plus simple est d'y voir une variation préfixale : *EX-* et *AD-*. Cette variation est celle-là même qui distingue, au même sens, afr. *eslever*, mfr. frm. *élever* (FEW 5, 273b, LEVARE) et afr. mfr. *alever*, apr. *alevar*, etc. (FEW 24, 330a, ALLEVARE).

La conjonction spatiale de *eibarî* "élever (du bétail)" et *eibarî* "dessécher" résulte de la rencontre de deux aires distinctes : celle de *esbarouir* "dessécher", emprunté au sud-ouest du domaine d'oïl et adapté, d'une part, et celle de *abarir/esbarir* "élever (du bétail)" qui s'étend sur une grande partie des domaines francoprovençal et occitan, d'autre part.

Mais c'est surtout dans l'explication proprement étymologique elle-même que la régression se révèle intéressante. Le FEW aligne à la fin de l'article *BARJAN le dérivé : saint. *ébarouissement* "réjouissances" dont le sémantisme est étranger aux matériaux précédents. Du point de vue morphologique, il n'y a pas à douter que ce type lexical soit un dérivé du verbe *ébarouir*. Mais, d'un point de vue sémantique, quel peut être le lien entre "réjouissances" et "dessé-

cher (les bordages d'une embarcation, les douves d'une futaille) de manière à les disjoindre"? Le rattachement au verbe de ce nom d'action dérivé s'impose sans qu'on puisse le comprendre: «et comment ne pas l'admettre?» disait Antoine Thomas pour rattacher *ébarouir* "dessécher" à *esbaloir* "éblouir".

Une démarche régressive ne saurait se satisfaire d'un tel renoncement à justifier ce qu'on rapproche de façon plus intuitive que raisonnée, parce que c'est la porte ouverte aux solutions aventurées. Si elle ne peut pas rendre compte de la difficulté, elle s'obligera à signaler qu'un tel type lexical ne peut prendre place dans la reconstruction. La démarche régressive ne peut pas se dispenser de justifier toutes ses opérations, elle se doit d'écarter explicitement les fausses solutions et elle doit s'abstenir des facilités tacites. Dans le cas présent, elle a pu raccorder le substantif à un verbe signifiant "se réjouir", à partir de "éclater de rire" et ultimement de "ouvrir la bouche", donc dans une logique sémantique. L'étymologie-reconstruction se révèle plus rigoureuse que ce qu'on pourrait caractériser comme une étymologie-rattachement qui se fonde sur la cohérence apparente d'une famille lexicale, en pariant sur la faiblesse des risques inhérents à ce choix méthodologique.

3.3. Conclusion

L'intérêt le plus général de l'étymologie régressive réside dans les contraintes qu'elle impose à l'étymologisation. Chacune des procédures étymologisantes doit y être justifiée rigoureusement par les régularités de l'évolution formelle et par la logique des évolutions sémantiques appuyée sur des parallèles. Ainsi conçue, elle s'accorde tout à fait avec l'étymologie-histoire, dont elle fortifie la démarche étymologique, parce que ses exigences internes l'obligent à renoncer aux approximations.

L'étymologie régressive, qui part des données modernes, ne peut franchir les obstacles qu'elle rencontre qu'en les affrontant méthodiquement: à défaut, elle échoue nécessairement. Dans une perspective plus étroite, l'étymologie régressive est susceptible de surmonter l'absence de documentation historique qui rend muette l'étymologie-histoire. La démarche régressive peut donc non seulement dépasser les limites inhérentes à l'étymologie-histoire, mais elle peut aussi en corriger les insuffisances.

Tous comptes faits, étymologie-histoire et étymologie-reconstruction opèrent dans «deux directions de sens opposé, mais complémentaire» de la démarche comparative classique telle que la présentait, par exemple, Benveniste (1969, 8).

4. Références bibliographiques

- ALPA = Le Dû, Jean / Brun-Trigaud, Guyllaine, 2011. *Atlas linguistique des Petites Antilles*, Paris, CTHS, vol. 1.
- Benveniste, Emile, 1969. *Le vocabulaire des institutions indo-européennes. 1. Economie, parenté, société*, Paris, Editions de Minuit.
- Brüch, Josef, 1917. « Zu Meyer-Lübkes etymologischem Wörterbuch », *ZrP* 38, 676-702.
- Chaudenson, Robert, 1973. « Pour une étude comparée des créoles et parlers français d'outre-mer : survivance et innovation », *RLiR* 37, 342-371.
- Chauveau, Jean-Paul, 2007. « Grâce à l'apport des créoles à l'histoire du français, *trêve de balivernes!* », in : Brasseur, Patrice / Véronique, Georges Daniel, *Mondes créoles et francophones. Mélanges offerts à Robert Chaudenson*, Paris, L'Harmattan, 189-199.
- Clapin, Sylva, 1894. *Dictionnaire canadien-français ou Lexique-glossaire des mots, expressions et locutions ne se trouvant pas dans les dictionnaires courants*, Montréal/Boston, Beauchemin/Clapin.
- Dunn, Oscar, 1880. *Glossaire franco-canadien et vocabulaire de locutions vicieuses usitées au Canada*, Québec, Côté.
- Gauvain, Karine, 2010. *L'élargissement sémantique des mots issus du vocabulaire maritime dans les français acadien et québécois*, thèse, Québec, Faculté des Lettres de l'Université Laval.
- JalN = *Nouveau glossaire nautique d'Augustin Jal*, La Haye/Paris, Mouton/CNRS, 1970-.
- Merrien, Jean, 1958. *Dictionnaire de la mer*, Paris, Robert Laffont.
- Naudeau, Olivier, 1981. « Les Franco-Provençalismes de la Passion Sainte Catherine : faits d'auteur ou apports de copiste? », *ZrP* 97, 316-328.
- Ozanam, Jacques, 1691. *Dictionnaire mathématique ou idée générale des mathématiques*, Paris, Michallet.
- Poirier, Claude, 1979. « Créoles à base française, français régionaux et français québécois : éclairages réciproques », *RLiR* 43, 400-425.
- Reichel, Karl-Heinz, 2005. *Grand dictionnaire général auvergnat-français*, Nonette, Créer.
- Thibault, André (ed), 2012. *Le français dans les Antilles : études linguistiques*, Paris, L'Harmattan.
- Thomas, Antoine, 1904. *Nouveaux Essais de philologie française*, Paris, Bouillon.
- Thomas, Antoine, 1909. « Notes étymologiques et lexicographiques », *R* 38, 353-405.